

Cabrio® Arbo

Fongicide contre les maladies des orangers, poiriers, oliviers et des gazons de graminées

Composition :200 g/kg de pyraclostrobine

Formulation : Granulés dispersables (WG)

AMM n° : 2060086

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Cibles	Dose (kg/ha)	Nombre max. d'applic. - Intervalle entre les applic.	Stade d'application	DAR	ZNT aqua
Oranger	Maladies des feuilles et des fruits	1,125	4/an 14 jours	Entre BBCH 31 et BBCH 85	7 j.	20 m
Olivier	Maladie du feuillage (maladie de l'œil de paon) ; Maladies des fruits	0,5	2/an 21 jours	Jusqu'au stade BBCH 71	F (BBCH 71)	20 m
Poirier	Stemphyliose ; tavelure(s)	0,5	2/an 8 jours	Entre BBCH 54 et BBCH 85	21 j.	20 m
Gazons de graminées	Champignons (pythiacées) ; dollar spot ; fil rouge ; fusarioses, helminthosporiose, pyricularioidé ; maladies du feuillage ; rhizoctone ; rouille(s)	1,25	2 par campagne	-	-	50 m

Autres données réglementaires :

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur oliviers, orangers et poiriers et de 50 mètres sur gazons de graminées.

Spa1 : Pour éviter le développement de résistances à la pyraclostrobine, le nombre d'applications du produit Cabrio Arbo est limité à 2 applications maximum par cycle cultural sur le poirier.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

 **BASF**
The Chemical Company

Fongicide

Afin de gérer les risques avec le produit Cabrio Arbo, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisée par la note nationale Tavelure du pommier (poirier).

Délai de rentrée : 48 heures

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : ATTENTION

H317 : peut provoquer une allergie cutanée.

H332 : nocif par inhalation.

H335 : peut irriter les voies respiratoires.

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Protection de l'utilisateur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du travailleur
	Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :			Nettoyage	
		Pulvérisateur pneumatique		Pulvérisateur à dos		
		Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine			
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine après usage	À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire + EPI partiel OU				EPI vestimentaire + EPI partiel OU	
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	Combinaison de Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)				Combinaison de Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4			Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche		
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3						
Bottes certifiées EN 13832-3						

* l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles

* le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

* les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

* Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : ADR : classe 9 (ONU 3077)
 Conditionnement : bidon de 1 kg (groupage par 10)

La substance active

La **pyraclostrobine** appartient à la famille des strobilurines

Nom chimique : N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yl]oxy-méthyl}phényl}(N-méthoxy) carbamate de méthyle

Formule brute : $C_{19}H_{18}ClN_3O_4$

Masse molaire : 387,82

Produit formulé : Cabrio Arbo

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,68

Inflammabilité : non inflammable

Température limite de stockage : +40°C

Toxicologie

Toxicité aiguë p.o DL50 rat : >2000 mg/kg

LMR européenne :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Cabrio Arbo est un fongicide polyvalent, à action préventive et curative, efficace contre la maladie de l'œil du paon et l'anthracnose de l'olivier, les maladies du feuillage des orangers, la tavelure et la stemphyliose du poirier. Cabrio Arbo est composé de pyraclostrobine, molécule de la famille des strobilurines.

Grâce à son mode de diffusion locosystémique et translaminaire, Cabrio Arbo offre un très haut niveau de protection à la surface comme à l'intérieur des feuilles. Cette spécialité se caractérise par une grande rapidité d'action et une longue persistance contre les principales maladies des arbres fruitiers.

Sa sélectivité est excellente.

Mode d'action

La **pyraclostrobine** inhibe la respiration mitochondriale. La conséquence en est une réduction drastique de l'énergie cellulaire (ATP) disponible pour supporter les fonctions vitales du champignon pathogène cible ce qui entraîne inévitablement sa mort.

La pyraclostrobine se fixe solidement dans la cuticule et pénètre dans la feuille. Une partie des molécules pénètre rapidement. L'autre partie est progressivement libérée dans la plante permettant ainsi une protection de longue durée. Dans les tissus végétaux, la pyraclostrobine diffuse localement et protège la face non traitée par sa diffusion translaminaire.

La pyraclostrobine est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium.

Elle appartient au groupe 11 [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

Conditions d'applications

Olivier

Dose : 0,5 kg/ha

Cabrio Arbo peut s'utiliser sur olivier pour lutter contre la maladie de l'œil de paon (*Spilocaea oleagina*) et l'anthracnose (*Colletotrichum Geispolsheim*, *C. acutatum*) dans la limite de 2 applications maximum jusqu'au stade BBCH 71 (les fruits ont atteint environ 10% de leur taille finale).

- Olives de table : 2 applications entre la fin de la récolte et le début de la floraison.
- Olives à huile : 1 application en automne / hiver avec le fruit présent sur l'arbre (sans dépasser le stade BBCH 71) puis 2 applications maximum entre la fin de la récolte et le début de la floraison en ne dépassant pas 2 applications de Cabrio Arbo par saison et/ou 2 applications de QoI par saison.

Volume de bouillie : 700 à 1000 L/ha.

Oranger :

Dose d'emploi: 1,125 kg/ha

Cabrio Arbo peut s'utiliser sur oranger pour lutter contre l'alternariose, dans la limite de 4 applications maximum et au plus tard 7 jours avant la récolte des stades BBCH 31 (début de la croissance des pousses : l'axe de la pousse devient visible) au stade BBCH 85 (la maturation est avancée : intensification de la coloration spécifique de la variété).

Poirier :

Dose d'emploi: 0,5 kg/ha

Cabrio Arbo peut s'utiliser pour lutter contre la tavelure et la stemphyliose du poirier, dans la limite de 2 applications maximum par an et au plus tard 21 jours avant la récolte des stades BBCH 54 (stade oreille de souris, les 1^{ères} feuilles se séparent) au stade BBCH 85 (la maturation est avancée : intensification de la coloration spécifique de la variété).

Recommandations générales

- ◆ Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- ◆ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Si la température dans la journée est supérieure à 25°C, traiter tôt le matin ou tard le soir en fonction de l'hygrométrie.
- ◆ Traiter par temps calme, afin d'éviter toute dérive sur les cultures voisines.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ d'eau. Mettre l'agitation en marche retirer le tamis puis verser la quantité de Cabrio Arbo nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF Agro, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ♦ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire.
- ♦ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ♦ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer, ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ♦ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ♦ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ♦ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ♦ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ♦ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ♦ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ♦ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I. VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



► D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI